

## Plan d'accessibilité AirSprint (2023-2025)

---

### Introduction

AirSprint soutient une culture de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous sommes déterminés à créer un milieu de travail sans obstacle qui permet la pleine participation de toutes les personnes, y compris les personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité d'AirSprint tient compte des principes suivants, tels qu'ils sont énoncés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité.

1. Toutes les personnes doivent être traitées avec dignité, peu importe leur handicap.
2. Toutes les personnes doivent avoir la même possibilité de mener la vie qu'elles souhaitent et dont elles sont capables, peu importe leur handicap.
3. Toutes les personnes doivent avoir un accès sans obstacle à une participation pleine et égale à la société, peu importe leur handicap.
4. Toutes les personnes doivent avoir des options significatives et être libres de faire leurs propres choix, avec le soutien qu'elles désirent, peu importe leur handicap.
5. Les lois, politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent avec leur environnement, et les formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes.
6. Les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures.
7. L'élaboration et la révision des normes d'accessibilité et l'adoption de règlements doivent être faites dans le but d'atteindre le plus haut niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.

### Général

Pour toute question concernant ce plan ou l'accessibilité à AirSprint, veuillez communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

<b>Contact:</b>	Directeur des RH
<b>Par courrier :</b>	AirSprint Private Aviation 1910 McCall Landing NE Calgary (Alberta) T2E 9B5
<b>Courriel :</b>	humanresources@AirSprint.com
<b>Téléphone :</b>	1 403 539 8117

### Processus de rétroaction

Les commentaires sur ce plan peuvent être fournis de façon anonyme : par courrier, par téléphone, en désactivant la fonction d'identification de l'appelant; ou par courriel via un compte anonyme qui ne vous identifie pas. AirSprint accusera réception de la rétroaction – à l'exception des commentaires reçus de façon anonyme – de la même manière que celle dans laquelle ils ont été reçus.

Pour nous faire part de vos commentaires, veuillez communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

**Contact:** Directeur des RH

**Par courrier :** AirSprint Private Aviation  
1910 McCall Landing NE  
Calgary (Alberta) T2E 9B5

**Courriel :** [humanresources@AirSprint.com](mailto:humanresources@AirSprint.com)

**Téléphone :** 1 403 539 8117

### Autres formats

Les autres formats du plan d'accessibilité, qui comprend la description du processus de rétroaction, sont disponibles comme suit :

- Audio
- Grand format
- Imprimer
- Braille
- Électronique (format électronique compatible avec la technologie adaptative destinée à aider les personnes handicapées)

Les versions papier, grand format et électronique du présent plan seront fournies dans un délai de 15 jours à compter de la demande. Les formats en braille ou audio de ce plan seront fournis dans les 45 jours suivant la demande.

### Définitions pour la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

« Barrière » désigne tout ce qui est physique, architectural, technologique ou attitudinal, tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications, ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui empêche la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, Déficience cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle d'une limitation fonctionnelle.

« Incapacité » désigne toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – qu'elle soit permanente, temporaire, épisodique ou évidente ou non, qui, en interaction avec une barrière, empêche la participation pleine et égale d'une personne à la société.

### Domaine d'intervention 1 : Emploi

AirSprint emploie plus de 300 personnes. Nous offrons des logements selon les besoins tout au long du processus de recrutement et de sélection; notre site Web parle de notre objectif d'une culture d'entreprise accueillante, inclusive et représentative du Canada. Nous encourageons les candidats à nous informer si un soutien, y compris des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, est

nécessaire à tout moment au cours du processus de recrutement et de sélection. Le processus de consultation des ressources humaines est partagé sur tous nos postes, et un rappel est fourni aux candidats sélectionnés pour une entrevue.

## **Domaine d'intervention 2 : L'environnement bâti**

AirSprint a pour objectif de créer un lieu de travail sans barrières physiques afin d'améliorer l'environnement de tous les employés. Les installations et les actifs d'AirSprint sont à la fois détenus et loués, et comprennent des espaces de bureau, des espaces de hangar et différents types d'aéronefs. Les discussions et les plans concernant l'acquisition et la location de nouveaux espaces de travail et la mise à niveau des espaces de travail existants sont examinés sous un angle d'accessibilité afin de garantir un environnement sans obstacle.

AirSprint fait la transition vers l'équipement de bureau ergonomique avec tous les nouveaux achats. Des mesures d'adaptation sont prises au besoin en fonction des problèmes d'accessibilité.

Notre politique de travail hybride permet aux employés de bénéficier d'une flexibilité dans leur lieu de travail physique. Pour les postes jugés adaptés au travail hybride, les employés peuvent travailler à distance et en interne, ce qui les aide à gérer les obstacles potentiels découlant de leur espace de travail physique.

Notre politique sur les mesures d'adaptation décrit l'obligation d'accommodement d'AirSprint et décrit le processus d'adaptation pour tous les employés. Les mesures d'adaptation découlant de problèmes d'accessibilité dans nos espaces de travail physiques sont facilitées au besoin.

Lorsque des handicaps « invisibles » (p. ex., les sensibilités environnementales, l'anxiété, la neurodiversité) ont été identifiés ou divulgués volontairement, les gestionnaires se sont formés pour s'assurer qu'ils en sont conscients, et sont accommodants, les exigences des employés dans l'espace de travail physique.

## **Domaine d'intervention 3 : Technologies de l'information et des communications (TIC)**

La majeure partie du logiciel utilisé chez AirSprint est Microsoft Office 365, qui fournit les meilleures applications de sa catégorie et des services cloud puissants avec une accessibilité intégrée.

[https://www.microsoft.com/en-us/accessibility/microsoft-365?activetab=pivot\\_1:primaryr2](https://www.microsoft.com/en-us/accessibility/microsoft-365?activetab=pivot_1:primaryr2) Cela comprend des fonctionnalités pour les déficiences de la vue, de l'ouïe, de la neurodiversité, de l'apprentissage, de la mobilité et de la santé mentale.

Pour les systèmes qui ne sont pas basés sur Microsoft, le reste est principalement basé sur le Web et bénéficie donc des fonctionnalités d'accessibilité de Google Chrome. Ceux-ci incluent le sous-titrage en direct, la mise en surbrillance rapide des objets ciblés, la navigation de page avec un curseur de texte au lieu d'une souris et les descriptions d'images.

AirSprint s'engage à fournir un site Web accessible au plus grand nombre possible de personnes, indépendamment de la technologie ou des capacités. Nous travaillons continuellement à améliorer l'accessibilité et la convivialité de notre site Web et, ce faisant, nous adhérons à bon nombre des normes et lignes directrices disponibles.

Le site web AirSprint s'efforce de se conformer au niveau Double-A des Lignes directrices d'accessibilité du contenu Web 2.1 du World Wide Web Consortium (W3C). [Web Content Accessibility Guidelines 2.1](#). Le site web AirSprint utilise un code conforme aux normes W3C pour HTML/CSS, qui s'affiche correctement dans les navigateurs actuels.

Bien qu'AirSprint s'efforce de respecter les directives et normes acceptées en matière d'accessibilité et d'utilisabilité de son site Web, il n'est pas toujours possible de le faire dans toutes les zones du site. De nombreuses considérations de navigation optimales sont en place, y compris des éléments de navigation cohérents dans tout le site, des liens essentiels en haut, des boutons cliquables sans souris, et plusieurs chemins de recherche. Nous travaillons à affiner les pièges clavier potentiels et les différentes réactions entre la mise au point et l'activation.

Du point de vue de la compréhension, toutes les informations essentielles pour les boutons, graphiques et images sont décrites en utilisant le texte alt. De plus, le contraste des couleurs est d'au moins 4,5:1 sur tout le site Web. Les champs du formulaire sont étiquetés avec précision, tous les titres sont dans un ordre logique et comportent de grandes options de texte, des titres de page/métadonnées spécifiques. et la fonctionnalité de reflux sont en place.

#### **Domaine d'intervention 4 : Communication, autres que les TIC**

AirSprint s'efforce de créer des formats alternatifs pour toutes les communications internes et externes et les supports marketing, qui sont disponibles sur demande. AirSprint fournira les formats imprimés, grand format et électroniques dans les 15 jours suivant une demande. Les formats braille ou audio seront fournis dans les 45 jours suivant la demande.

#### **Domaine d'intervention 5 : L'approvisionnement en biens, services et installations**

AirSprint s'engage à accorder la priorité à l'accessibilité dans ses processus d'approvisionnement, afin de garantir que les biens, services et installations achetés répondent aux exigences en matière d'accessibilité. Les obstacles courants comprennent le manque de sensibilisation aux exigences en matière d'accessibilité pendant l'approvisionnement, les difficultés à trouver des biens ou des services dotés de caractéristiques d'accessibilité, et l'absence de normes industrielles pour certains produits. Pour surmonter ces obstacles, AirSprint prévoit de fournir des conseils cohérents sur les considérations d'accessibilité, encourager la recherche et l'analyse du marché, et veiller à ce que les entrepreneurs accordent la priorité à l'accessibilité dans leurs propositions.

AirSprint continuera d'évaluer l'efficacité de ses initiatives d'approvisionnement en matière d'accessibilité et d'apporter les ajustements nécessaires, améliorer l'accessibilité dans les processus d'approvisionnement et contribuer à la réalisation des objectifs plus généraux de l'inclusivité et de l'accessibilité.

#### **Domaine d'intervention 6 : Conception et prestation des programmes et services**

AirSprint offre une formation sur la sensibilisation aux personnes handicapées à tous les employés qui travaillent directement avec nos clients dans le cadre du processus d'orientation. pour s'assurer que nos employés peuvent soutenir efficacement nos propriétaires fractionnés

avec les besoins d'accessibilité. Les besoins en matière d'accessibilité de nos propriétaires fractionnés sont pris en compte au besoin.

#### **Domaine d'intervention 7 : Transport**

AirSprint s'engage à fournir une assistance accessible au besoin. Nous avons acheté un fauteuil roulant conçu pour des espaces plus étroits afin de permettre l'accès à nos avions aux personnes qui sont en fauteuil roulant. Des notes sont placées dans les dossiers de nos propriétaires pour préciser les exigences particulières en matière d'hébergement, comme le transport approprié des aides à la mobilité (p. ex., entreposage en cabine ou fret), une aide au transfert formée pour les personnes ayant des restrictions de mobilité, des exigences douanières spéciales découlant de différents problèmes de santé, des aménagements pour soutenir les personnes aux troubles neurologiques divers, ou des soutiens pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

#### **Domaine d'intervention 8 : Dispositions des règlements de l'OTC relatifs à l'accessibilité**

AirSprint est assujetti aux règlements suivants relatifs à l'accessibilité de la CTA et les respecte :

- *Règlement sur la formation du personnel pour l'aide aux personnes handicapées*
- *Règlement sur la planification et les rapports des transports accessibles*

#### **Domaine d'intervention 9 : Consultations**

AirSprint mènera des consultations auprès des personnes handicapées tout au long de la période visée par le rapport afin d'évaluer ce plan d'accessibilité et de fournir des commentaires à son sujet. Nous collaborerons avec des organismes externes pour recueillir des commentaires et améliorer nos initiatives d'accessibilité. De plus, nous demanderons à nos employés de partager leurs propres expériences d'accessibilité sur AirSprint et de signaler les obstacles qu'ils ont remarqués pour nos employés et nos propriétaires.